

Le petit

BIERNOIS



www.bierne.fr - Facebook : Le nouveau p'tit Biernois - mairiedebierne@wanadoo.fr



Chères Biernoises, Chers Biernois,

Avec la belle saison qui revient, associée à la pandémie qui semble nous laisser un peu de répit, le nombre de manifestations sur notre commune augmente considérablement, pour notre plus grand bonheur à tous.

Ces dernières semaines, plusieurs associations ont organisé des événements qui ont connu un franc succès, et comme vous pouvez le voir dans l'agenda de ce magazine, les deux mois à venir sont bien chargés !

La municipalité n'est d'ailleurs pas en reste, le 1er mai dernier le Comité des fêtes de Biernois a pu à nouveau organiser la traditionnelle fête des associations, qui a rassemblé un très grand nombre d'habitants.

Merci à toutes celles et ceux qui s'investissent dans la vie du village : ce sont en effet les habitants qui font vivre le territoire.



Jacques Bléja
Maire de Biernois

Bienvenue à ...

Licio PAIS LOPES le 11 mars

Mia LANOOTE le 6 avril

Timothée SOBRIE le 9 avril

Jules LAUERIERE le 21 avril

Félicitations !

Léa DI CARLO & Melvin VIGNACOURT
se sont pacés le 3 mars

Charlène COUSEIN & Benoît PIERRE
se sont pacés le 11 mars

Manon VANSPEYBROECK & Lewis RENAUD
se sont pacés le 25 avril

Elle nous a quittés :

Mme Christiane LOUBIER née PÉRE
le 14 mars 2022 à l'âge de 84 ans

Infos municipales :

Rappel : Avec la menace de fermeture d'une classe, notre école a besoin de toutes les inscriptions possibles !

Si vous avez un enfant qui doit être scolarisé en septembre, merci de bien vouloir contacter au plus vite M. Denys, le directeur de l'école.

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin prochains.

Vous ne serez pas sur Biernois ?

Pensez à la procuration !

Toutes les informations sur :
www.maprocuration.gouv.fr

Les dates clés à venir :

> **1er mai - 10h** : Fête des Associations

> **1er mai - 10h** : Marche "les pieds de coteaux" par l'association Bierunning&Marche

> **8 mai - 10h15** : Cérémonie patriotique fête de la victoire de 1945

> **8 mai - 11h** : Remise des médailles du travail

> **12 mai** : Voyage des aînés offert par la municipalité

> **22 mai - 10h** : Tournoi Interclub "Michel Droissart" organisé par le Ping-Pong Club Biernois

> **5 juin - 10h** : Parcours du Cœur

> **8 juin** : Collecte des encombrants

> **11 juin** : Brocante organisée par les Biernois'Aérés

> **11 & 12 juin** : Ducasse du Village

> **12 juin** : 1er tour des élections législatives

> **18 juin - 8h/12h** : Don du Sang

> **18 juin - 19h30** : Gala de danse organisé par Dynamik Attitude 59

> **19 juin** : 2nd tour des élections législatives

> **24 juin** : Tournoi de Judo organisé par Biernois Arts Martiaux

> **25 juin - 10h** : Fête de l'école organisée par l'Association Autonome des Parents d'Elèves et les enseignants

> **25 juin - 19h** : Fête de la musique organisée par l'association Dia Tonic

> **Du 24 au 26 juin** : Journées "Environnement et Nature" organisées par le Ping-Pong Club Biernois

> **1er juillet - 17h30** : réception de fin d'année des enseignants, accueil des nouveaux nés et nouveaux arrivants

> **2 juillet** : Animations "Sous les étoiles..." par l'AAPE

> **Du 11 juillet au 19 août** : ALSH vacances d'été

Le dossier du mois : Les finances de la commune

Plusieurs investissements à venir !

Outre la voie piétonne (dont les travaux devraient débuter au cours du second semestre de cette année) et la modernisation de l'école, les principaux investissements 2022 sont prévus au niveau de l'église, du cimetière, de la "maison Leprêtre" et de la signalétique du village (panneaux et mobilier urbain).

Le budget primitif 2022 de la section d'investissement s'élève à 909 000 €. Le budget cumulé avec la section de fonctionnement est de 3 257 410 €.

C'est un budget ambitieux mais raisonné eu égard des capacités financières de la commune.

En ce qui concerne la déconstruction du pont du Petit Millebrugge, la commune ne déboursa pas un centime d'euro car cette rénovation est entièrement financée par la CCHF.



Parole d'élu

Bertrand Vanhersel

Conseiller municipal délégué aux finances

"L'année 2021 fait apparaître des excédents dans les deux sections, ce qui est une bonne nouvelle pour l'avenir.

Suite aux reports 2020, la section d'investissement obtient un excédent de 14 461,74 € et la section de fonctionnement un excédent de 697 191,86 € soit un total cumulé de 711 653,60 €.

Ces excédents donnent une bonne assise financière à notre commune afin de réaliser sereinement les investissements annoncés dans notre programme, au cours du mandat.

Comme depuis de nombreuses années, ces montants permettront également de ne pas augmenter les taux d'imposition foncière pour 2022, malgré un contexte inflationniste mondial.

Focus sur un montant : 272 948,26 €

Ce montant correspond à la capacité d'autofinancement de la commune, c'est-à-dire au montant disponible avant remboursement du capital emprunté.

Ce montant n'a jamais été aussi élevé depuis 8 ans.

L'état de la dette est de 616 611 euros au 31 décembre 2021, il sera de 838 049 euros avec le déblocage de l'emprunt lié à la Maison Leprêtre. Les annuités restent inchangées avec le terme de certains emprunts.

Rappelons que les comptes de la commune sont accessibles en mairie en toute transparence pour consultation.

Subventions aux Associations :

Les subventions allouées aux associations biernoises ont été votées au cours du dernier conseil municipal.

Pour cette année 2022, le montant des subventions s'élève à **24 060 €**.

Capacité d'Autofinancement



Concours de fleurissement



La commune vous propose un concours de jardins et de façades fleuris !

Les Biernois désireux de participer peuvent donc s'inscrire auprès de la mairie.

Les jardins seront évalués lors du passage d'un jury dans la semaine du **lundi 20 au vendredi 24 juin 2022**, la moyenne des notes obtenues délivrées par des personnes de sensibilités esthétiques différentes permettant le choix définitif.

Pour que tous les Biernois puissent concourir avec une égalité de chance, il existe trois catégories :

> **Catégorie "façades"** : pour les Biernois n'ayant pas de jardin devant leur maison mais qui ont un souci de végétalisation par des jardinières ou de décoration de leurs maisons.

> **Catégorie "petits jardins"** : pour les Biernois qui disposent d'un jardinet en façade et améliorent l'aspect esthétique de leur propriété.

> **Catégorie "grand jardins"** : pour les habitants ayant une grande parcelle à entretenir et réalisent un travail de jardinage plus important.

(Les membres du jury ne pourront participer à ce concours).

Inscriptions en mairie ou au 03.28.68.26.66 avant le vendredi 3 juin à 17h.

Reconduction du "chèque sportif biernois"

La municipalité a décidé de reconduire le "chèque sportif biernois" de 30€ pour l'accès à la pratique du sport pour la saison 2022/2023.

Il permettra à nos jeunes de s'inscrire dans un club, aux familles de payer une cotisation, une licence, un équipement sportif, ...

Il est réservé à chaque Biernois résidant sur la commune, âgé de moins de 18 ans et adhérent à l'une des associations sportives suivantes : le Basket Club Biernois, Bierne Arts Martiaux, Dynamik' Attitude 59, le Football Club Biernois, le Ping Pong Club Biernois ou Bierunning & Marche.

Le fonctionnement est très simple : vous fournissez à votre association votre RIB, que celle-ci transmet à la mairie avec la copie de la licence ou du bulletin d'adhésion au club. Après validation par la mairie, 30€ seront directement virés sur votre compte bancaire par le Trésor Public.

Renseignez-vous auprès de vos responsables associatifs !

Remplacement des candélabres vétustes



Certains secteurs de notre commune sont plus touchés que d'autres par les dysfonctionnements de l'éclairage public, notamment le quartier des "Campanules" qui connaît des pannes à répétition dues à la vétusté du réseau.

Pour rappel, le groupe majoritaire s'est engagé à remplacer tous les anciens candélabres d'ici la fin du mandat, en 2026.

Le parc est vieillissant dans certains quartiers, c'est vrai. La municipalité s'est donc engagée à poursuivre l'effort de rénovation initié par l'ancienne équipe municipale. Il nous reste environ 150 lampadaires à remplacer, essentiellement dans les quartiers dit des "Promogims", des "Campanules", ainsi que rue des Fleurs.

Le coût de remplacement est d'environ 2.000 € par candélabre, soit une enveloppe de 300.000 € à investir.

Voici ce qui est déjà programmé :

- Nous prévoyons de remplacer les 3 candélabres de l'impasse du Bierendyck et les 6 du chemin qui mène à la passerelle vers Bergues en même temps que les travaux de la voie verte, dès cette année (avec l'implantation de 22 lampadaires solaires le long de la voie verte).

- Une vingtaine de candélabres seront remplacés lors de la rénovation de la route de Bergues programmée en 2023.

- Il nous reste 120 lampadaires à remplacer en 2024 voire en 2023 si le SIECF nous en donne la possibilité.

Ce nouveau parc générera des économies pour la commune mais nous irons plus loin car nous envisageons la gradation d'intensité d'éclairage (100% jusqu'à 21h, 50% 21h-minuit, 20% minuit-5h, 50% 5h-7h, 100% 7h-lever du jour).

Cette gradation nous permettra de réaliser des économies supplémentaires et d'adapter l'éclairage à l'activité sans pour autant couper complètement l'éclairage public pendant la nuit.

En attendant ces remplacements, si vous constatez un candélabre en panne, prévenez la mairie ! Vous avez un rôle primordial à jouer dans la vitesse de réparation, une panne non signalée ne peut pas être réparée !

Groupe "Bien-Vivre à Bierne, partageons demain" :

Vivre dans un village périurbain comme le nôtre est une véritable chance à l'heure actuelle car cela permet une vie dans une collectivité à taille humaine.

La convivialité, la solidarité, l'entraide sont des valeurs que nous souhaitons continuer à voir se développer dans notre commune, et nous y travaillons tous les jours.

L'organisation des manifestations communales et associatives permet de se retrouver, de partager, de faire la fête, ensemble. Elles permettent également de tirer notre territoire vers le haut, de le faire rayonner en lui apportant une attractivité forte, il suffit de voir le nombre de personnes souhaitant venir s'installer sur Bierne.

Vous avez également ce pouvoir, à l'échelle de votre quartier : n'hésitez pas à organiser la fête des voisins le 20 mai prochain, ce type de rencontre permet de construire du lien social, de vivre des émotions collectives et faire société.

Dans un contexte économique fragile, la majorité de nos grands événements sont gratuits, ce sont nos valeurs pour permettre à chacun de participer sans contrainte.

C'est aussi le but du voyage des aînés qui se déroulera le jeudi 12 mai et qui va offrir une agréable journée de détente et de découverte aux moins jeunes d'entre nous.

Saluons également le très bon départ de notre club-photo qui regroupe bon nombre de passionnés, les dates de leurs futures rencontres sont sur notre site internet www.bierne.fr

Nous n'oublions pas le peuple ukrainien qui vit actuellement des moments dramatiques, que notre pays a connu il y a 80 ans. Grand merci aux nombreux Biernois(es) qui sont venus déposer un don en mairie. Face à la guerre qui ravage actuellement ce pays, le conseil municipal de Bierne a voté le 29 mars une aide exceptionnelle de 1 500 €, via le Secours populaire français.

Point sur le pont du Petit Millebrugghe : la CCHF a bien statué sur le pont du Petit Millebrugghe en votant le budget dans lequel des crédits lui sont réservés : 180.000 € pour 2022 pour les études et la déconstruction, 300.000 € prévus en 2023 pour la reconstruction. L'appel d'offre devrait être lancé très rapidement.

Groupe "Bierne 2020" :

Le Maire et sa majorité ont voté à l'unanimité le budget administratif 2021 qui comporte :

- Un déficit de 93000€ sur le budget d'investissement.
- Une facture impayée de 65000€ au S.I.E.C.F. par manque de trésorerie.
- Nous avons dénoncé des dysfonctionnements sur des commandes publiques. Nous allons étudier la possibilité de poursuivre ces faits en alertant la chambre régionale des comptes car c'est l'argent des contribuables Biernois.

Les élus de la majorité ont appliqué le mode "bon petit soldat", ils

L'opposition a, une nouvelle fois, attaqué la majorité municipale lors du dernier conseil, en qualifiant les élus de notre groupe de "fous", et nos actions d'un "manque de sérieux, de rigueur et d'amateurisme suicidaire", rien que cela...

Rappelons juste que les comptes communaux, approuvés par le Trésor Public, dégagent en dépit des investissements un bénéfice annuel avec une trésorerie de 711.653 € qui sera utilisée pour la réalisation de nos projets.

Les accusations de M. Fontaine ne sont que du vent, des jugements de valeurs indignes d'un élu. M. Fontaine mesure les services qu'il croit rendre au bruit qu'il fait, pourtant ses propos ne sont que de la malveillance qui justifieront cette fois-ci une action en justice pour propos diffamatoires.

Contrairement à ce que laisse entendre l'opposition, les travaux demandés par la mairie ont été effectués dans les règles et choisis après étude de devis de plusieurs entreprises tant pour l'entreprise choisie par la commune de Bierne que pour celle choisie exclusivement par la CCHF.

Nous ne pouvons accepter une attaque injustifiée sur des élu(e)s de la majorité qui n'ont rien à se reprocher et s'impliquent pour le bien commun.

Force est de constater que M. Fontaine est exactement comme il l'était il y a deux ans, suite à l'élection municipale : il est toujours cramponné dans ses convictions et dans ses tentatives de déstabilisation. A l'époque il était persuadé que le Tribunal Administratif allait lui donner entièrement raison et, de fait, faire annuler l'élection municipale...

Rappelons juste que le Tribunal l'a débouté sur l'ensemble de ses requêtes.

Et d'ailleurs s'il y a la moindre illégalité dans les choix faits par la municipalité, pourquoi ne dépose-t-il pas plainte ?

Il préfère sans doute la justice des "réseaux sociaux" à la justice Républicaine, c'est tellement plus simple...

ont tous levé la main votant "pour" sans aucune remarque sur le compte administratif 2021. Ont-ils conscience de la gravité des faits? Nous nous posons réellement la question. A quoi servent-ils? puisqu'ils ne débattent pas et ne remettent nullement en cause ce mode de gestion?

Retrouvez nos informations et actions sur Facebook [Bierne2020](https://www.facebook.com/Bierne2020)

